MODULE CHARGE DE TRAVAUX TST BT (CDT)

420-26

Ce module s'inscrit dans le cursus global de formation des opérateurs TST BT validé par le comité des Travaux Sous Tension. Il décrit la formation de Chargé De Travaux TST BT sur les ouvrages de types Aérien (AER), Souterrain (SOU), et Émergence (EME).

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'assurer la direction effective d'opérations de Travaux Sous Tension sur les ouvrages électriques de distribution et de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous son autorité.
Il sera capable de :
• Comprendre et citer le Rôle et les Responsabilités du Chargé de Travaux.
• Contrôler le bon port des protections individuelles des opérateurs (Chargé de Travaux et Exécutants).
• S'assurer de l'aménagement du chantier et interdire l'accès de la zone aux tiers.
• Identifier et vérifier ou faire vérifier l'intégrité physique et électrique de l'ouvrage.
• Prendre en compte l'Ordre de Travail Sous Tension (O.T.S.T.) et l'accès à l'ouvrage (I.T.S.T. et A.T.S.T.).
• Identifier les circuits d'électrisation.
• Identifier les risques de court-circuit.
• Identifier les risques liés à l'environnement de travail.
• Valider le processus (niveau 2), ou l'élaborer (niveau 1), et le présenter aux opérateurs.
• S'assurer que les opérateurs ont bien compris leur rôle.
• Préparer, vérifier l'état des outils et du matériel référencés en FT.
• Faire mettre en oeuvre le processus opératoire.
• Assurer la coordination des actions (après accord du Chargé de Travaux) et la surveillance permanente de l'opération TST.
• Assurer que chaque phase TST débute et s'achève sur un état stable, mécanique et électrique de l'ouvrage ; suspendre, reprendre une opération (phase de travail en cours).
• Communiquer avec le Chargé d'Exploitation des aléas de l'opération (incident ou perturbation sur le chantier, remplacement du Chargé de Travaux, modification du schéma d'exploitation).
• Clôturer l'opération et rendre compte à la fin des travaux, à sa Hiérarchie et au Chargé d'Exploitation.

Public Visé

Personnel d'entreprise de travaux électriques maîtrisant correctement les travaux hors tension et ayant des connaissances et une pratique adaptée au domaine des travaux visés.

Durée

21.00 Heures **3** Jours

Pré Requis

Le module est accessible aux opérateurs habilités B1T depuis au moins 6 mois sur l'un des ouvrages de type Émergence (EME), Aérien Branchement (AER-BRT), Aérien Eclairage Public (AER-EP), Aérien Réseau (AER-RES), ou Souterrain (SOU).
Les prérequis sont vérifiés par :
- Une évaluation théorique des acquis du module B1T, comportant 20 questions minimum sur les connaissances suivantes :
• Les CET et FT (rôle des acteurs, positionnement de l'opérateur, …)
• Les risques d'électrisation et de court-circuit.

Parcours pédagogique

• Un apport théorique spécifique sur la réglementation : FD C18 510 - 1, CET BT, Fiches Techniques BT, cadre réglementaire du Chargé de Travaux.
• Un apport théorique sur le rôle et les responsabilités du Chargé de Travaux.
• Quatre exercices de mises en situation pratique par chargé de travaux :
Les exercices pratiques doivent permettre d'assurer une progression pédagogique en faisant réaliser une préparation de niveau 1 puis une préparation de niveau 2.
Deux exercices minimums sont réalisés par niveau de préparation.

ECIR FORMATION
Pont Royal Sud - 552 Route du Gros Mourre - 13370 MALLEMORT
Tél. : 0490594205 - Site internet : www.ecirformation.fr - e-mail : contact@poleformation-tp.fr
Association loi 1901 - N° Siret : 78273830600011 - N° TVA Intra. : FR33782738306 - Code NAF : 8559A

Les exercices illustrés ci-après s'appuient sur le REX de l'accidentologie connue et sont donc recommandés pour mettre en situation le Rôle et la Responsabilité de Chargé de travaux.
D'autres exercices pratiques peuvent être envisagés en fonction des installations disponibles sur les plateaux pédagogiques des organismes de formation et des profils des participants.
Exemples d'exercice :
Exercice n°1 :
o Pour une préparation de niveau 1 :
➢ AER Branchement : Raccordement de branchement provisoire sur une émergence non IP2X
➢ EME : Raccordement d'un branchement dans une REMBT.
Exercice n° 2 :
o Pour une préparation de niveau 2 :
➢ EME : Dérivation de réseau à partir d'une GFC vers un ECP2D
➢ SOU : Mise en parallèle de réseaux
➢ AER : Raccordement d'un groupe électrogène de 250 KVA sur torsadé.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée en moyens vidéo,
- Travaux à partir des CET-BT et des fiches techniques des outils TST agréés,
- Exercices sur terrain d'application équipé des différents postes de travail,
- Encadrement par un formateur déclaré auprès du Comité des Travaux Sous Tension.

Méthodes et modalités d'évaluation

Une évaluation théorique et pratique permettant de mesurer la progression individuelle des stagiaires est réalisée (Au regard du test de positionnement réalisé en début de formation).
L'évaluation pratique est basée sur une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST. Elle est réalisée lors des différentes mises en situation et formalisée sur la grille jointe en annexe.
L'évaluation théorique finale est réalisée par un quiz comportant au minimum 20 questions sur les connaissances suivantes :
➢ La gestion de la Préparation Du Travail (chapitre 3 du C.E.T. TST BT).
➢ Rôle et responsabilité du Chargé de travaux (chapitre 4 du C.E.T. TST BT).
➢ La gestion de l'Organisation du travail (chapitre 4 du C.E.T. TST BT).
➢ La gestion du Déroulement du Travail (chapitre 5 du C.E.T. TST BT).
L'ensemble des évaluations réalisées permettra à l'organisme de formation de délivrer un « avis après formation » conforme aux attendus du FD C 18 510 - 1.
Cet avis ouvre la possibilité pour l'employeur d'habiliter l'opérateur B2T, Chargé de Travaux, au périmètre des types ouvrages ci-dessous sur lesquels l'opérateur est déjà habilité B1T.
- Émergence (EME).
- Aérien Branchement (AER-BRT).
- Aérien Réseau (RES).
- Aérien Eclairage Public (AER-EP).
- Souterrain (SOU).

L'avis favorable délivré à la suite d'un autre module de cette liste permettra à l'employeur d'étendre le périmètre de l'habilitation du CDT au type d'ouvrage concerné.

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation). Veuillez contacter le Référent handicap M.Olivier PRAT 06.84.24.05.76. / olivier.prat@ecirtp.fr

Effectif

De 4 à 8 Personnes

Contactez-nous !

Cédric CHAOUI
Responsable Commercial
Tél. : 0627803281
Mail : cedric.chaoui@ecirtp.fr